



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Sven CLEMENT
Lëtzebuerg, den 17/01/2023

Resolutioun

D'Chamber stellt fest

- de Paräisser Klimaaccord an den europäesche Green Deal ginn d'Marsrichtung vir, fir d'europäesch Wirtschaft bis 2050 klimaneutral ze gestalten;
- d'Regierung huet sech an deem Kontext mam PNEC een Instrument ginn, mat deem se d'Zäregasemissioun vum Land bis 2030 wëll reduzéieren;
- d'Institutioun vum Land musse mam gudden Beispill bei der Energiewend virgoen an hier Infrastrukturen, Gebaier, Prozeduren a Schaffweisen esou gestalten, dass och op dese Plazen d'Klimaneutralitéit erreecht gëtt;
- d'Chamber huet als éischte Pouvoir vum Land eng besonnesch Verantwortung a sollt esou schnell wéi méiglech d'Klimaneutralitéit vun der gesamter Institutioun erreechen;
- d'Piraten hunn den 22. November 2022 eng Resolutioun proposéiert, déi d'Chamber aus deene Grënn opfuert en ekologesche Bilan opzestëllen;
- d'Agenten vun der Administratioun vun der Chamber hunn d'Initiative ergraff eng « Charte de sobriété énergétique » auszuschaffen, déi vun der Direktioun, de Responsabelen vun de Servicen, der Personaldelegatioun, wéi och vum Bureau vun der Chamber ënnerstëtzt gëtt;
- de Bureau vun der Chamber huet den 9. Dezember decidéiert, der Chamber eng gemeinsam Resolutioun ze ënnerbreeden.

Aus dese Grënn decidéiert d'Chamber:

- dass d'Chamber hire gesamten ekologesche Foussofdruck evaluéiert, sech déi néideg Mëttele gëtt a Methoden ausschafft, déi d'gesamt Institutioun an hir Aarbechtsweis bis 2030 klimaneutral maachen.
- de Chambersbüro ze mandatéieren, déi hei annexéiert Proposen, déi vum Personal vun der Chamber ausgeschafft goufen, z'ënnerstëtzen..



S. CLEMENT



CHARTRE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

élaborée par, et à l'attention des agents de l'Administration parlementaire

1. PRÉAMBULE

L'évolution de nos modes de vie ne dépend pas uniquement d'actes individuels, mais aussi largement de choix collectifs. La présente charte vise la sobriété énergétique moyennant des recommandations, en mettant en œuvre des leviers pragmatiques, concrets et impactants pour agir efficacement et faire basculer les usages et comportements.

Par l'élaboration de la présente charte via un processus inclusif, l'Administration parlementaire vise à procéder à des économies d'énergie volontaires. Les agents sont encouragés à appliquer et à promouvoir, dans la mesure du possible, une série d'actions en vue de diminuer la consommation énergétique.

2. ACTIONS RETENUES ET VALIDÉES PAR LE BUREAU DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le chauffage est réglé à 20° degrés dans tous les bâtiments occupés par la Chambre des Députés, tout en respectant la législation en matière de bien-être au travail.¹

Les horaires de fonctionnement des groupes de ventilation ont été adaptés en fonction de l'occupation des bâtiments, et seront donc éteints les weekends et la nuit.

L'illumination intérieure et extérieure a déjà été réduite de manière substantielle, à savoir : les lumières sont éteintes dans des salles inoccupées et dans les couloirs, les lampes décoratives dans la salle plénière ne sont plus allumées, l'Hôtel de la Chambre n'est plus illuminé.

Finalement, en date du 18 juillet 2022, le Bureau a acté la suppression prochaine des imprimantes individuelles dans les bureaux.

3. RECOMMANDATIONS N'AYANT PAS DE CARACTERE CONTRAIGNANT

Agir sur le chauffage, la climatisation, et la consommation d'énergie en général

- Eviter de laisser les fenêtres ouvertes en cas d'utilisation de la climatisation ou du chauffage, et aérer brièvement, en coupant, si possible, le chauffage ou la climatisation.
- Fermer les portes entre les pièces chauffées et non chauffées.
- Eviter l'utilisation de frigos et de chauffages d'appoint individuels dans les bureaux.

Agir sur les éclairages inutiles

- Bannir les éclairages dans les zones inutilisées.
- Eteindre l'éclairage en quittant les salles de réunion.
- Réduire au minimum les lumières décoratives.

¹ La possibilité de mettre à disposition des couvertures « Made in Luxembourg » a été évoquée.



Agir sur les déplacements

Il s'agit du premier levier d'action, car la politique des voyages impacte directement deux des principaux pollueurs : la voiture et l'avion.

- Réduire, quand c'est possible, le nombre de vols, en privilégiant des vols directs, ou le train par rapport à l'avion si la distance le permet.
- Recourir de façon privilégiée aux transports en commun, d'autant que le Luxembourg est le premier pays au monde à avoir instauré leur gratuité.
- Privilégier le co-voiturage par la mise en place de « communautés de voisinage » entre collègues.²
- Avoir recours aux vélos électriques mis à disposition par l'Administration parlementaire pour de courts déplacements en ville, voire recourir aux vélos (vel'OH) classiques mis à disposition par la Ville de Luxembourg, et envisager l'acquisition de vélos classiques pour la Chambre.
- Pour les postes éligibles au télétravail, y avoir recours à raison de deux jours par semaine si l'organisation du travail le permet, et alterner les réunions en présentiel et par visioconférence.

Agir sur le numérique

- Eteindre les écrans tous les soirs, et ne pas les laisser en veille. Il est possible de configurer la durée d'inactivité après laquelle l'écran doit être éteint sous « Panneau de configuration », « Options d'alimentation », « Modifier les paramètres du mode de gestion de l'alimentation ».
- Faire baisser les volumes de données stockées et échangées via un archivage régulier des données et un tri systématique des boîtes mails.
- Éviter de démultiplier les destinataires des mails, si la transmission de l'information n'est pas absolument nécessaire.
- Éviter l'envoi de pièces jointes en réponse à des mails reçus comportant des annexes.
- Éviter aussi le « reply to all » si ce n'est pas pertinent.
- Éviter de demander des accusés de réception, ou de se copier soi-même, si ce n'est pas absolument nécessaire.
- Éviter les impressions inutiles, privilégier les impressions en noir/blanc, et en recto/verso.
- En cas d'utilisation d'un téléphone portable au travail, penser à ne pas le laisser branché sur chargeur s'il est rechargé (et enlever le chargeur de la prise). C'est un gaspillage en énergie et ce n'est pas bon pour le téléphone.
- Digitaliser sa manière de travailler quand c'est possible. Pour du support sur ce sujet, ne pas hésiter à contacter l'équipe « Digitalisation » du service technologies de l'information.
- Basculer vers des ordinateurs portables : l'Administration parlementaire remplacera début 2023 les ordinateurs de bureau par des ordinateurs portables, qui consomment en moyenne 60 à 80 % d'électricité en moins.

² En téléchargeant l'application « Klaxit », on peut rejoindre la plus grande communauté de co-voiturage domicile-travail d'Europe. Chaque jour, 250.000 sièges automobiles vides entrent dans l'agglomération de la ville de Luxembourg.



Agir sur la consommation d'eau

- Contrôler régulièrement les conduites d'eau pour détecter d'éventuelles fuites.
- Boire l'eau du robinet.
- Ne faire tourner le lave-vaisselle que lorsqu'il est plein.
- Utiliser l'eau chaude seulement si c'est vraiment nécessaire.

Autres moyens d'action

- Eviter l'utilisation des ascenseurs.
- Optimiser l'utilisation des frigos aux différents étages et dans les différents bâtiments et régler la température des frigos situés dans les kitchenettes à 4°.
- Dans le cadre du remplacement du parc informatique, des multiprises avec interrupteurs seront installées sur chaque bureau. Ceci permettra aux agents d'éteindre d'une seule traite l'ensemble des appareils qui y seront branchés.
- Vérifier la luminosité dans les bureaux : si elle est supérieure aux besoins de travail, il est possible d'en diminuer l'intensité.
- Remplacer les interrupteurs classiques par des détecteurs de mouvement aux endroits utilisés de manière ponctuelle (kitchenettes, etc.)
- Mettre en place des prises électriques spécifiques pour charger les vélos électriques personnels.
- Trier les déchets et éviter le plastique.
- Etablir un bilan carbone pour la Chambre des Députés et réfléchir à des mesures de compensation intelligentes.